

BOUILLIE BORDELAISE RSR DISPERSS NC

Recommandations d'emploi sur cultures ornementales

- ▶ Spécialité commerciale : BOUILLIE BORDELAISE RSR DISPERSS NC
- ▶ Société : CEREXAGRI
- ▶ Composition (teneur en substance active) : 20 % de cuivre
- ▶ Formulation : Granulés dispersibles dans l'eau
- ▶ Classement : Xi - Irritant
- ▶ Numéro d'autorisation : 9800474

Caractéristique de la substance active

Le cuivre a une action fongicide préventive et de contact. L'effet fongitoxique se manifeste par l'inhibition de la germination des spores. Le caractère multisite du cuivre lui confère une efficacité constante sans risque d'accoutumance ou de résistance des pathogènes visés.

Usages et doses homologuées sur cultures ornementales

Cultures	Cibles	Doses
Arbres et arbustes d'ornement (feuillus)	Cloque(s)	2,5 kg/hl
Arbres et arbustes d'ornement (feuillus et conifères)	Chancres à champignons	2,5 kg/hl
Rosier	Chancres à champignons	2,5 kg/hl

Doses établies en litre de spécialité commerciale par hectolitre, calculées sur la base d'un traitement à 1000 L de bouillie/ha.

Conseils d'utilisation sur arbres et arbustes d'ornement

Le traitement est réalisé par pulvérisation des parties aériennes. La formulation de BOUILLIE BORDELAISE RSR DISPERSS NC est non colorée afin d'éviter le marquage de la végétation.

Pour lutter contre les chancres à champignons (causés par *Nectria* sp., *Cytospora* sp., *Dothichiza* sp., *Botryosphaeria* sp, *Phomopsis* sp. ...).

Les champignons à l'origine de la formation de chancres, sont des parasites de blessure. Les traitements sont réalisés afin de minimiser les risques de contamination et de pénétration des spores par les blessures ou plaies naturelles.

☞ Pour la protection des plaies pétiolaires, il est recommandé d'effectuer une première application de BOUILLIE BORDELAISE RSR DISPERSS NC à la moitié de la chute des feuilles et une seconde peu avant la chute totale des feuilles uniquement si les précipitations ont été abondantes.

☞ Après des opérations de taille avant le départ de la végétation, effectuer une application de BOUILLIE BORDELAISE RSR DISPERSS NC.

☞ Pour la protection des plaies résultant du gonflement des bourgeons, il est recommandé au printemps d'effectuer une application avant le débourrement.

Pour lutter contre les cloques :

Contre la cloque, seule une lutte strictement préventive est efficace :

☞ Pour la protection des plaies pétiolaires, il est recommandé d'effectuer une application de BOUILLIE BORDELAISE RSR DISPERS NC à la moitié de la chute des feuilles et une seconde peu avant la chute totale des feuilles uniquement si les précipitations ont été abondantes.

☞ Pour la protection des plaies résultant du gonflement des bourgeons, il est recommandé d'effectuer une application au printemps, avant le débourrement.

Conseils d'utilisation sur rosiers

Pour lutter contre les chancres à champignons :

Les champignons à l'origine de la formation de chancres, sont des parasites de blessure. Les traitements sont réalisés afin de minimiser les risques de contamination et de pénétration des spores par les blessures ou les plaies de taille :

☞ En automne, il est recommandé d'effectuer une application de BOUILLIE BORDELAISE RSR DISPERS NC à la chute des feuilles

☞ Après des opérations de taille et avant le départ de la végétation, effectuer une application de BOUILLIE BORDELAISE RSR DISPERS NC.

☞ Pour la protection des plaies résultant du gonflement des bourgeons, il est recommandé au printemps d'effectuer une application avant le débourrement.

Précautions d'emploi

ATTENTION : nous mettons en garde l'utilisateur sur les risques éventuels de sensibilité non encore répertoriés.

Compte tenu de la grande diversité des genres et espèces en cultures ornementales, de la diversité des modes de production et des stades de culture, **il est INDISPENSABLE de procéder lors de la première utilisation à un test limité sur quelques sujets pour vérifier l'innocuité du produit avant de généraliser le traitement sur l'ensemble de la plantation. En effet, les risques éventuels de phytotoxicité sur certaines espèces ou certaines variétés ne sont pas à écarter surtout sur les persistants.**

Restriction d'emploi :

ATTENTION : parmi les espèces ornementales qui d'après la littérature se sont montrées sensibles aux applications de cuivre en période de végétation, peuvent être citées : *Acer platanoides*, *Carya illinoensis*, *Chamaedorea elegans*, *Chrysalidocarpus lutescens*, *Citrus* sp., *Cotoneaster* sp., *Crataegus* sp., *Crataegus phaenopyrum*, *Cupressus arizonica*, *Ilex* sp., *Fraxinus americana*, *Juglans nigra*, *Kalmia latifolia*, *Magnolia* sp., *Malus* sp., *Pinus sylvestris*, *Prunus avium*, *Prunus laurocerasus caucasina*, *Prunus laurocerasus rodontofolia*, *Prunus lusitanica*, *Pseudotsuga menziesii*, *Pyracantha* sp., *Rhododendron* sp., *Rosa* sp., *Sorbus* sp. et *Sorbus aucuparia*. La littérature fait également état de diminution ou blocage de croissance causés par le cuivre sur

Fiche technique rédigée par ASTREDHOR en concertation avec CEREXAGRI.

Version Mars 2006.

Page 2 sur 3

Populus sp., *Prunus laurocerasus caucasina*, *Prunus laurocerasus rodontifolia*, *Prunus lusitanica*, *Rhododendron* sp., *Sorbus* sp. et *Thuja plicata*.

Ne pas réaliser plus de 4 applications par an.

L'homologation pour ces usages a été obtenue par la voie des Usages Mineurs avec signature de l'Accord relatif à l'emploi de produits phytopharmaceutiques sur « usages mineurs ». Conformément à l'article 3 de cet accord, les utilisateurs prennent connaissance et acceptent les risques de phytotoxicité, connus ou pas, qui peuvent être liés à l'utilisation du produit pour cet usage.

Renseignements complémentaires

Produit dangereux. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Avant toute utilisation lire attentivement l'étiquette.

↳ Pour tout renseignement complémentaire sur l'utilisation de la BOUILLIE BORDELAISE RSR DISPERS NC sur les cultures ornementales, vous pouvez contacter l'institut technique ASTREDHOR au 01 53 91 45 00.